



**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 25 JUIN 2018**

**COMMUNE DE GARDANNE**

Convoqué le mardi 19 juin 2018

---

Président de séance : Monsieur le Maire  
Secrétaire de séance : Monsieur Anthony PONTET

---

**OBJET : POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES SUR LES TOITURES  
DES BATIMENTS COMMUNAUX PUBLICS - PROMESSE  
UNILATERALE DE BAIL EMPHYTEOTIQUE ADMINISTRATIF ET A  
SIGNER LES BAUX EMPHYTEOTIQUES EN DECOULANT**

MEI Roger	
PRIMO Yveline	
LA PIANA Jean-Marc	
PONA Valérie	
BASTIDE Bernard	
NERINI Nathalie	
MENFI Joseph (dit Jeannot)	
ARNAL Jocelyne	
PORCEDO Guy .....	Procuration
MASINI Jocelyne	
PONTET Anthony	
LAFORGIA Christine	
JORDA Claude	
GUIDINI-SOUCHE Johanne	
PARDO Bernard .....	Procuration
KADRI Zahia	
PARLANI René .....	Absent
BARBE Françoise .....	Procuration
TOUAT Didier .....	Procuration
SEMENZIN Véronique .....	Procuration
BRONDINO Maurice	
GAMECHE Samia	
VIRZI Antoine	
BUSCA-VOLLAIRE Céline	
BAGNIS Alain	
MUSSO Alice .....	Procuration
SBODIO Claude	
GARELLA Jean-Brice	
MARTINEZ Karine	
RIGAUD Hervé .....	Procuration
AMIC Bruno .....	Procuration
APOTHELOZ Brigitte	
BALDO Antonio	
BLANGERO Maryse	
LEPOITTEVIN Clément .....	Absent

Nombre total de conseillers	: 35
Présents à la séance	: 25
Nombre de pouvoirs	: 08
Absents à la séance	: 02

Madame la Première Adjointe expose au Conseil Municipal,

Nous nous sommes fixés l'objectif que Gardanne devienne ville à énergie positive à l'horizon 2020. A ce jour, un certain nombre de projets ont vu le jour ou sont en cours de réalisation comme les 38 200 panneaux photovoltaïques sur l'ancien terril des Sauvaires, la centrale biogaz sur l'ISDND de Malespine ou le projet de géothermie sur le Pôle économique, culturel et énergétique Yvon Morandat qui valorisera les eaux de la mine.

C'est dans la continuité de cette démarche que nous souhaitons équiper de panneaux photovoltaïques les toitures de nos bâtiments communaux.

Pour ce faire, la Ville a souhaité confier cette opération d'intérêt général à la SEMAG dont elle est actionnaire majoritaire à hauteur de 62,70% et sur laquelle elle exerce un contrôle étroit.

Par ces motifs, la Ville a souhaité recourir pour les bâtiments publics aux exceptions en matière de publicité et de mise en concurrence prévues à l'article L.2122-1-3 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques qui indique notamment: *"L'article L. 2122-1-1 n'est pas non plus applicable lorsque l'organisation de la procédure qu'il prévoit s'avère impossible ou non justifiée. L'autorité compétente peut ainsi délivrer le titre à l'amiable, notamment dans les cas suivants : 2° Lorsque le titre est délivré à une personne publique dont la gestion est soumise à la surveillance directe de l'autorité compétente ou à une personne privée sur les activités de laquelle l'autorité compétente est en mesure d'exercer un contrôle étroit."*

Le Conseil Municipal du 22 février 2018 a approuvé cette disposition.

Considérant qu'un certain nombre d'études préalables sont nécessaires pour définir les conditions de faisabilité technico-financières propres à chaque bâtiment et/ou groupe de bâtiments ainsi que les scénarii d'exploitation de ces centrales photovoltaïques, une promesse unilatérale de Bail Emphytéotique Administratif (BEA) doit être signée entre la ville et la SEMAG.

A l'issue de ces études préalables, les Baux Emphytéotiques Administratifs des bâtiments et/ou groupes de bâtiments finalement retenus, seront signés entre la ville et la SEMAG pour permettre entre autre la mise en place et l'exploitation des équipements.

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant entendu l'exposé de Madame la Première Adjointe, **à l'unanimité**, (M. Mei, Mme Arnal, M. Brondino, M. Pontet, M. Bastide, M. Sbodio ainsi que M. Amic et M. Rigaud ne participent pas au vote), l'adopte et le convertit en délibération,

#### DÉCIDE :

**ARTICLE 1** : D'autoriser Madame la Première Adjointe à signer la promesse unilatérale de Bail Emphytéotique Administratif et à signer les Baux Emphytéotiques Administratifs à proprement parler qui en découleront.

**Madame la Première Adjointe  
Yveline PRIMO**

**SIGNE**



TRANSMISE EN SOUS/PREFECTURE LE : 29 JUIN 2018

AFFICHÉE LE : 29 JUIN 2018

ACCUSÉ RÉCEPTION DE LA SOUS PREF. EN DATE DU : 29 JUIN 2018